# Défense des services publics : l'UNSA au cœur du débat

Dans un contexte social maussade, l'UNSA entend poursuivre son action et a profité de son audition du 10 novembre par le Comité Action Publique 2022 pour rappeler son attachement à une Fonction publique statutaire.

Alors que 3 syndicats ont annoncé leur retrait des groupes de travail sur l'organisation d'une consultation des agents et des usagers concernant les missions de service public, l'UNSA, à l'instar de la CFDT et de la FSU, assistera aux réunions d'information prévues par le gouvernement .

C'est en effet l'occasion pour notre organisation de proposer des évolutions  et de questionner la méthode de travail du comité qui a pour rôle de faire des propositions sur les missions et les comptes publics.

Rappelons que l'UNSA Fonction publique, si elle a refusé de valider, lors du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) repoussé au 8 novembre, les textes portant sur le report de PPCR et sur la compensation de la CSG, a néanmoins pu obtenir quelques améliorations au système mis en place pour compenser la CSG.

Elle a en outre obtenu, sur la Médiation Préalable Obligatoire, qu'un rapport soit présenté au CCFP et que les agents puissent interrompre la médiation à tout moment, par lettre recommandée, avec pièce justificative à l'appui.